

Le Muy, le 21 juin 2024,

Madame, Monsieur,

Les inscriptions en Seconde Générale et Technologique, Professionnelle et première année de CAP, au Lycée du Val d'Argens, auront lieu cette année **du mercredi 26 juin au lundi 1er juillet 2024 à midi**.

Dans toute la mesure du possible, elles se feront **en ligne via le portail EduConnect**.

Ceux qui ne disposeraient pas du matériel ou de la connexion nécessaire seront accueillis au lycée, dans la salle de Permanence, selon le planning suivant :

- jeudi 27 juin 2024, de 8h00 à 17h00,
- vendredi 28 juin 2024, de 8h00 à 16h00,
- lundi 1er juillet 2024, de 8h00 à 12h00.

Afin de ne pas allonger inutilement le temps d'attente, il est essentiel de réserver les inscriptions sur place aux seuls parents dans l'incapacité de se connecter à distance ou ayant besoin d'un accompagnement.

Dans tous les cas, vous devez vous munir de votre **identifiant et mot de passe EduConnect**. Au besoin, votre collègue pourra les réinitialiser.

Vous aurez à fournir les pièces suivantes :

- un justificatif de domicile de moins de trois mois, au nom des responsables légaux,
- une photocopie du livret de famille et, le cas échéant, du jugement de divorce ou de l'attestation de séparation,
- un EXEAT,
- une copie de l'ASSR2,
- une copie du PAP (Plan d'Accueil Personnalisé) pour les élèves bénéficiant du dispositif,
- la notification MDPH pour les élèves relevant du champ du handicap,
- une photographie d'identité,
- une photocopie de la pièce d'identité de l'élève.

Vous pourrez demander le rapprochement de votre enfant avec un camarade pour des raisons de **covoiturage** en utilisant la rubrique « Demandes particulières » lors de l'inscription en ligne. Le courrier devra dans ce cas être co-signé par les deux familles, étant entendu que nous ne prenons aucun engagement a priori.

Par ailleurs, le fonctionnement de nos **sections européennes** étant susceptible d'évoluer, la publication de la liste des admis est différée. Nous reviendrons très rapidement vers vous pour vous tenir informés.

Enfin, les modalités de **demande de bourses de lycée** ayant été revisitées, nous souhaitons tout particulièrement attirer votre attention à cette rentrée sur la possibilité et l'intérêt de donner votre consentement à la transmission de vos données fiscales, avec tacite reconduction, en cochant la case correspondante au moment de l'inscription.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de l'inscription au lycée et la nécessité d'y procéder avec le plus grand soin et la plus grande rigueur, dans les délais et selon les modalités prescrits, dans l'intérêt de tous. **Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.**

Les informations relatives à l'organisation de la rentrée seront publiées durant l'été sur le site internet du lycée : <https://www.lyc-val-d-argens.ac-nice.fr/>.

Nous espérons avoir le plaisir de vous accueillir sur site à la rentrée pour vous faire découvrir le lycée, son fonctionnement, ses projets et réussites et amorcer avec vous une relation sereine et constructive, gage de la réussite et de l'épanouissement de vos enfants.

Sincères salutations,

Pour l'équipe de direction,



Eric PETIT

Proviseur



COMMENT INSCRIRE MON ENFANT AU LYCÉE ?

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.

Plus d'informations au verso.

1 MES CHOIX D'OPTIONS POUR MON ENFANT

- Je me connecte au portail Scolarité Services : teleservices.education.gouv.fr
Sur la page d'accueil, je clique sur « Inscrire » et j'accède au service.
- Je prends connaissance des informations concernant la formation et le lycée dans lesquels mon enfant va poursuivre sa scolarité l'année prochaine avant de commencer l'inscription dans cet établissement.
- Je choisis les options souhaitées parmi celles proposées par l'établissement.

2 MES INFORMATIONS

- Je vérifie mes informations ainsi que celles de mon enfant (identité, coordonnées, type d'hébergement au lycée) et je modifie si nécessaire.
- Je peux préciser si je souhaite la demi-pension ou l'internat.

3 MON DROIT À BOURSE ?

Je demande dès l'inscription l'étude automatique de mon droit à bourse.

Ainsi, je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée.

4 VALIDATION DE L'INSCRIPTION

- Je consulte le récapitulatif et je valide l'inscription de mon enfant dans son futur établissement.
- J'accède à la liste des documents à fournir (les dates et les modalités de retour sont précisées). Si l'établissement le propose, je peux même déposer mes documents sur le service.
- Une fois l'inscription réalisée, l'autre parent peut se connecter à son tour pour mettre à jour ses informations.

Le récapitulatif de l'inscription est téléchargeable et imprimable.
Conservez-le pour vos futurs échanges avec le lycée de votre enfant.

Toute l'information sur [education.gouv.fr/inscription-lycée](https://education.gouv.fr/inscription-lycee)

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



ÉduConnect

Activez votre compte ÉduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du **portail Scolarité Services**.

À QUOI SERT ÉDUCONNECT ?

ÉduConnect est le compte qui permet d'accéder au **portail Scolarité Services** et aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants**.



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants.
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **ÉduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
assistanceteleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au **0809 54 06 06**
du **lundi au vendredi** de 8 h à 20 h,
le **samedi 29/06** et le **dimanche 30/06** de 8 h à 18 h
(heure de Paris) (prix d'un appel local)